

Le marteau-pilon des Forges de Pontaniou, ou les tribulations d'éléments patrimoniaux de l'arsenal de Brest

Une première vie (1866-2005)

L'histoire du marteau-pilon de l'arsenal de Brest commence le 28 septembre 1866 lorsque le ministère de la Marine et des Colonies commande aux Établissements Schneider et C^{ie}, au Creusot (Saône-et-Loire), un marteau-pilon, outil emblématique de l'industrie métallurgique de l'époque¹. Bernard André indique que « le marteau-pilon à vapeur est mis au point en 1840, par François Bourdon (1797-1865), alors ingénieur chez Schneider au Creusot, qui en dépose le brevet le 30 juillet 1841² ».

Cette invention est capitale dans la modernisation de la technique du forgeage pour permettre de développer des machines de grande dimension, et tout particulièrement les arbres pour la propulsion à hélice. Cette immense machine, haute de 7 mètres et lourde de 8 tonnes, est primitivement installée, après son périple fluvial et maritime, aux forges de la Villeneuve, en amont de la Penfeld, alors le lieu dédié à la métallurgie lourde de l'arsenal.

Ces forges sont créées en 1767 par Joseph Duplessis (1734-1808), négociant à Brest, sur des terrains achetés par le roi dans le cadre d'un marché avec la Marine, pour une durée de vingt ans. Il investit notamment pour construire une forge à martinet – sorte de gros marteau à bascule afin de battre le fer –, une scierie actionnée grâce à l'énergie hydraulique, une maison pour le régisseur et des logements ouvriers. Après la faillite de leur propriétaire et l'annulation du marché, en 1772, les bâtiments et leurs équipements sont achetés par la Marine qui poursuit l'activité et la développe d'abord en régie, ce qui entraîne l'aménagement de la retenue d'eau, la création d'une taillanderie pour la fabrication de faux et d'outils taillants en 1782, puis

1. ANDRÉ, Bernard, « *Le marteau-pilon de Pontaniou, un emblème de la grosse métallurgie* », s.l., s.d.
B. André était secrétaire du Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC).

2. *Id.*, *ibid.*

d'une clouterie, d'une buanderie et d'une teinturerie, d'une presse et d'un atelier pour le lustrage et le lissage des étoffes des uniformes des bagnards.

En 1787, la Marine gère directement le site de la Villeneuve. Encore agrandies et modernisées à partir de 1820-1825 avec la construction de nouvelles halles et l'achat de nouveaux équipements et outils, les forges sont devenues l'usine de la Villeneuve. On y trouve la fonderie, la grosse forge, les petites forges, l'atelier de l'ajustage et l'atelier du service général. Son effectif est de 139 employés en 1851 (contremaîtres, aides-contremaîtres, ouvriers, apprentis et journaliers) et de 175 en 1866. L'usine a pour spécialité la transformation des vieux fers et fontes en fer forgé et laminé propre aux usages de la Marine. Faute d'eau en été pour faire fonctionner ses roues hydrauliques, elle fait chômer son personnel, malgré l'emploi de deux machines à vapeur en complément et, plus grave encore, elle doit fermer en 1881³.

L'activité industrielle s'arrête, mais la vocation militaire du site perdure avec l'installation de l'école des pupilles de la Marine (1882-1941). Le marteau-pilon est alors déménagé et installé dans le bâtiment des Forges de Pontaniou, au pied du plateau des Capucins. C'est le cas également de deux autres équipements indispensables à son bon fonctionnement : un four, aujourd'hui disparu, et une grue portique tournante, dite « strasbourgeoise », destinée à prendre la pièce dans le four et à la présenter sur l'enclume du marteau⁴. On met à profit ce déplacement pour adapter le marteau-pilon à l'air comprimé qui remplace l'usage de la vapeur. Il ne pèse plus alors que 6 tonnes ! Cet outil forge ses dernières pièces importantes lors de la construction du porte-avions *Charles de Gaulle*, dans

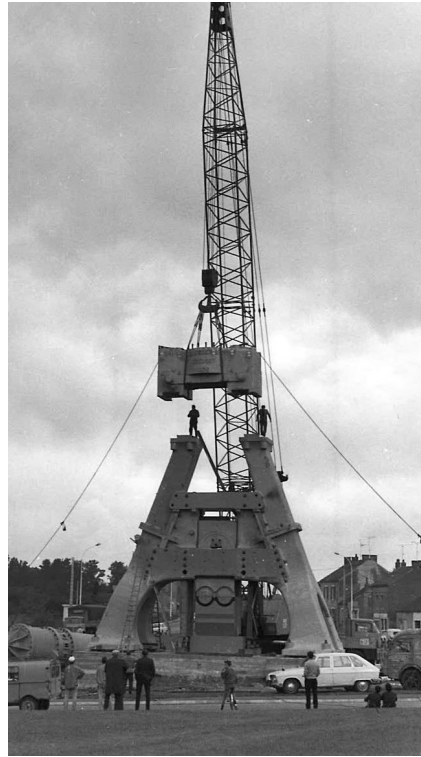


Figure 1 – Le Creusot, place du 8 mai 1945, montage en 1969 du marteau-pilon de 100 tonnes (© Pavillon de l'Industrie, Le Creusot)

3. <https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/IA29004662>

4. ANDRÉ, Bernard, *Le marteau-pilon de Pontaniou...*, *op. cit.*



Figure 2 – Intérieur des Forges de Pontaniou, vue du marteau-pilon de 1867 (© DRAC)



Figure 3 – Forges de Pontaniou, vue extérieure en 2002 (© DCNS)

les années 1990 ; il est utilisé ensuite essentiellement pour détordre des jas d’ancres⁵ jusqu’au 30 juin 2005, date à laquelle il livre sa dernière pièce, ce qui coïncide avec le départ en retraite de l’un des trois derniers ouvriers sachant le manier⁶.

Les derniers gestes de cet ouvrier furent filmés par Olivier Bourbeillon, réalisateur et producteur brestois, auteur du documentaire intitulé *La dernière journée*⁷. Ce marteau-pilon était alors – maigre consolation ? – le dernier en activité en Europe.

Une seconde vie mouvementée (2005-2024)

Ce statut lui vaut d’être l’objet d’études du conservateur du musée municipal de Yokosuka, M. Kikuchi, qui, à plusieurs reprises, vient faire des recherches dans les différents dépôts d’archives brestois. Ces visites sont l’occasion d’échanger et de rappeler les liens entre Brest et Yokosuka dans le domaine de la construction

5. Pièce de bois ou de métal perpendiculaire à la verge de l’ancre et destinée à permettre aux pattes de crocher sur le fond.

6. Le forgeage requiert, en effet, des années d’apprentissage pour savoir bien le pratiquer.

7. Cinémathèque de Bretagne, *La dernière journée*.

navale : François Léonce Verny (1837-1908) construisit, en effet, entre 1866 et 1875, un arsenal dans le port japonais, sur le modèle brestois dont les forges comportaient six marteaux-pilons⁸.

La direction des constructions navales (DCNS), aujourd'hui Naval Group, décide de regrouper, à partir de 2015, ses activités sur un autre site de l'arsenal de Brest, celui de la Pointe⁹. Les forges sont donc condamnées à être fermées à terme, d'autant que le bâtiment n'appartient pas à Naval Group mais à la Marine qui lui concède une autorisation temporaire d'occupation (AOT). Comme celle-ci arrive à échéance le 30 juin de la même année, la question du devenir de l'ensemble industriel se pose alors avec acuité. Les deux entités (la Marine et Naval Group) se tournent alors vers la Métropole brestoise pour connaître son avis sur une éventuelle acquisition et valorisation de cet ensemble industriel remarquable.

Brest est alors lancé, depuis deux ans, dans une candidature au label Ville d'art et d'histoire¹⁰. Le service Patrimoines et celui des Équipements métropolitains, commencent à étudier la question du devenir des Forges de Pontaniou et plus particulièrement du sort qui sera réservé au marteau-pilon de 1867 et à sa grue-portique. En février 2013, interpellée par Bernard André, la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) consulte le centre François-Viète d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques de Nantes, pour connaître l'intérêt historique et patrimonial de l'ensemble. Le rapport de Jean-Louis Kerouanton et Sylvain Laubé, en mai 2013, conforte la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) dans la décision de proposer cet ensemble à la protection au titre des monuments historiques, tout en laissant à la ville de Brest le choix des modalités.

En mars 2015, trois propositions sont retenues : ne pas conserver et ferrailer les éléments à valeur patrimoniale du site ; ou le conserver, soit en maintenant les éléments dans le bâtiment même des Forges, soit en les déplaçant. C'est cette dernière proposition que vont retenir les élus métropolitains.

Dès lors, des investigations plus poussées peuvent être lancées : financements, méthodes de déplacement des éléments, repérage de lieux pouvant les accueillir, recherches sur les objets eux-mêmes et plus particulièrement sur le marteau-pilon. En raison de ce type de patrimoine, ces questions sont complexes. Il s'agit, en effet, de déplacer des objets volumineux et lourds, ce qui nécessite de faire appel à des entreprises spécialisées dans le domaine. Le financement est obtenu sans trop de difficultés : 300 000 euros sont inscrits à la programmation pluriannuelle d'investissement de la collectivité.

8. BERTHOU-BALLOT, Christine, « Léonce Verny, créateur de l'arsenal de Yokosuka », *Patrimoines Brestois*, « Brest et le Japon », n° 16, été 2012, p. 3.

9. Situé à Lannion.

10. La ville de Brest obtiendra le label Ville d'art et d'histoire en décembre 2017.

Une autre difficulté tient à l'ancienneté du marteau-pilon. Les actuelles entreprises spécialisées ne connaissent plus les techniques employées lors de sa construction en 1866 ; après consultation, elles indiquent qu'elles peuvent en assurer le démontage mais pas le remontage. Pour contourner cet obstacle, il est envisagé d'ouvrir le toit du bâtiment des Forges et de gruter le marteau-pilon, puis sa grue portique, pour pouvoir ensuite procéder à leur déplacement : hasardeuse et très délicate opération ! Pourtant, un marteau-pilon du même type a déjà été déplacé, au Creusot, dans la ville même où il a vu le jour. Une académie, nommée François Bourdon, du nom, on se le rappelle, de l'inventeur de la technique du marteau-pilon à vapeur, conserve les archives de l'entreprise Schneider et gère un lieu d'interprétation de ces techniques industrielles, qui peuvent servir de références.

Il s'agit aussi pour la collectivité de rechercher un lieu d'installation de ces objets après leur déplacement. Les Ateliers des Capucins sont le premier site envisagé. Cependant, installer à cet endroit le marteau-pilon et sa grue portique nécessiterait le creusement de fosses profondes d'un à 2 mètres, ce qui n'est plus possible car il aurait fallu le prévoir dès le début du projet. Par ailleurs, cette installation rendrait difficile l'accueil du public et d'événements auquel la place couverte des Ateliers est également destinée. Sont évoqués alors l'îlot Nungesser, en cours de réaménagement après la démolition de la cité d'urgence qui avait été construite dans les années 1960, et qui constituerait un signal, à l'entrée du nouveau projet urbain et le terrain de la Madeleine.

En 2017, l'idée d'un déplacement est toujours d'actualité. Après un contact téléphonique avec le conservateur de l'académie François Bourdon, Ivan Kharaba, il est jugé nécessaire de recueillir, auprès de lui, des informations précises sur les questions patrimoniales. Il va nous démontrer, archives à l'appui, que le démontage, en cinq parties distinctes, puis le remontage, sont possibles. Ivan Kharaba va également attirer notre attention sur la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux en préconisant de les installer, si le déplacement se confirme, au plus près du site d'origine.

De retour à Brest, le service Patrimoines ayant présenté les conclusions de son déplacement, l'installation sur le terrain de la Madeleine revient sur le devant de la scène. La Marine n'y est pas hostile. Mais la DRAC de Bretagne, par la voix de son conservateur régional des monuments historiques, Henry Masson, s'interroge sur la conservation à long terme du marteau-pilon et de sa grue portique s'ils sont installés de façon pérenne à l'extérieur, la proposition de passer régulièrement une couche de peinture protectrice, tel qu'effectué sur les bateaux de la Marine nationale, n'arrivant pas à le convaincre.

Parallèlement, Hervé Bedri, responsable du patrimoine historique auprès du Commandant en chef pour l'Atlantique (CECLANT), et la CRMH travaillent de concert pour persuader l'administration tout à la fois de l'intérêt historique du marteau-pilon et de la grue portique, et de celui de les maintenir *in situ* dans le projet d'aménagement du futur restaurant du personnel envisagé dans les bâtiments des

Forges. Le maintien sur place du marteau-pilon et de la grue portique est, en effet, une condition *sine qua non* de la protection au titre des monuments historiques.

À la faveur des années Covid, le projet de réutilisation des Forges prend forme : le restaurant est aménagé, et cette fois-ci, il est certain que le marteau-pilon ainsi que la grue-portique resteront sur place. La propriété des machines devient celle du ministère des Armées, ce qui permet aussi au vice-amiral d'escadre, Olivier Lebas, de demander, le 5 juillet 2023, au préfet de région la protection au titre des monuments historiques. Présentés en novembre 2023 en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), ils sont inscrits l'année suivante¹¹ et seront prochainement présentés au classement en commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

Les tribulations patrimoniales de ces témoins exceptionnels de l'histoire de l'industrie lourde et de l'arsenal se terminent donc, au bout de presque vingt années, par une reconnaissance nationale, le tout, sans bouger de chez eux !

Christine BERTHOU-BALLOT
Cheffe de projet Ville d'art et d'histoire, Ville de Brest

Christine JABLONSKI
Conservatrice générale du Patrimoine, DRAC Bretagne

11. Le 17 juillet 2024.

